

# HERMÈS

## INTERNATIONAL

24, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ 75008 PARIS - TÉL. 01 40 17 49 20 - FAX 01 40 17 49 21  
SOCIÉTÉ HOLDING DU GROUPE HERMÈS, STÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 56 386 171,71 EUROS - 572 076 396 RCS PARIS



Paris, le 01 mars 2024

### INDEX DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES

Comme l'illustrent les résultats publiés ci-dessous, le groupe Hermès est constamment attaché à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

Les résultats de la Holding Hermès International en 2023 sont les suivants :

#### HERMES INTERNATIONAL : 98/100

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**En 2023, la moyenne pondérée de l'index global est de : 92/100**

Cette moyenne prend en compte les résultats des sociétés suivantes :

#### HERMES SELLIER : 94/100

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

Ecart de représentation parmi les membres des instances dirigeantes :

- Pourcentage de femmes parmi les membres des instances dirigeantes 62%
- Pourcentage d'hommes parmi les membres des instances dirigeantes 38%

**MAROQUINERIE DE SAYAT : 84/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 5/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**MAROQUINERIE DE SAINT ANTOINE : 100/100**

1. Ecart de rémunération : 40/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**LES MANUFACTURES DE FRANCHE COMTE : 93/100**

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**LA MAROQUINERIE DU SUD-OUEST : 88/100**

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 10/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**MAROQUINERIE DES ARDENNES : 88/100**

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

**LES MAROQUINERIES DES ALPES : 89/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 10/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**MAROQUINERIE DE NORMANDIE : 83/100**

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 5/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**TANNERIE DE VIVOIN : 86/100\***

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : incalculable
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

\* Conformément aux points 5.1 des annexes I et II du Décret 2019-15 du 8 janvier 2019, l'indicateur n°3 n'étant pas calculable, le nombre total de points obtenus a été ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité

**TANNERIE DE MONTEREAU : 99/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**CIE DES CRISTALLERIES DE SAINT LOUIS : 84/100**

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 5/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**CIE DES ARTS DE LA TABLE ET DE L'EMAIL : 93/100**

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**MAROQUINERIE DE GUYENNE : 97/100**

1. Ecart de rémunération : 37/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/35
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**ATELIERS AS : 82/100**

1. Ecart de rémunération : 37/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 25/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**HOLDING TEXTILE HERMES : 82/100**

1. Ecart de rémunération : 27/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/35
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**HERMES PARFUMS : 98/100**

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**SCAP : 86/100**

1. Ecart de rémunération : 36/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 25/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

**LASCO : 89/100**

1. Ecart de rémunération : 34/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**BEYRAND : 82/100**

1. Ecart de rémunération : 27/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

**J3L : 93/100\***

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : Incalculable
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

\* Conformément aux points 5.1 des annexes I et II du Décret 2019-15 du 8 janvier 2019, l'indicateur n°3 n'étant pas calculable, le nombre total de points obtenus a été ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité

**MAROQUINERIE DE MONTEREAU : 98/100**

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/35
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10